



Comité Régional Installation Transmission
Réunion du 13 novembre 2019 à 10H00 Lycée Agro Viticole de Blanquefort
Compte - rendu

Réunion présidée par :

- M. Philippe de Guenin, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- M. Jean-Pierre Raynaud Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agriculture, l'agroalimentaire et la Pêche

Participaient à la réunion : Voir ci-joint feuille d'émargement.

Ouverture de la séance par le DRAAF en précisant que face aux objectifs communs du renouvellement des générations et du maintien de l'agriculture pour notre territoire, il faut travailler tous ensemble et encore plus quel que soit ses opinions et le type d'agriculture porté. Un travail d'harmonisation est nécessaire pour porter un message et des règles communes.

Cette position est confirmée par M. Jean-Pierre Raynaud qui remercie l'ensemble des participants d'être venus en nombre pour ce CRIT et présente l'ordre du jour.

1°) Présentation de l'étude réalisée par PQNA sur la satisfaction des nouveaux installés sur les années 2015-2018 :

Cette étude a été lancée en début d'année 2019 et confiée à PQNA pour évaluer la satisfaction des nouveaux installés de 2015 à 2018 sur la politique d'accompagnement à l'installation en agriculture. A partir des fichiers fournis par la MSA, 5 561 agriculteurs, agricultrices ont été enquêtés numériquement. 20% d'entre eux ont répondu soit 1 141. C'est un très bon taux de réponse. Celles-ci ont été suivies de quatre réunions de restitutions organisées à Coulounieix-Chamiers, Vouillé, Limoges et Dax auxquels ont participé plus de 100 personnes. Cette première étape d'analyse a permis de comprendre les problématiques, les besoins et attentes des différents profils de personnes et de projets. Deux types de profils se dégagent : les profils majoritaires et les profils émergents. De ces profils, ressort que le parcours à l'installation est imagé sous forme d'un tube à l'installation en partant du PAIT pour aller jusqu'aux aides à l'installation. Dans ce parcours, il y a trois grandes étapes qui se déroulent : la réflexion, la construction et la concrétisation. 75% sont satisfaits de l'accompagnement suivi au travers de ce tube. Et pour les 25% non satisfaits, ils ne sont pas retrouvés au travers de ce tube avec des difficultés d'entrées, où pour ceux qui sont rentrés une sortie voire même un parcours complètement hors du tube pensant qu'il était destiné qu'aux porteurs de projets demandant les aides à l'installation. Un élément qui revient systématiquement de la part des deux profils est la charge administrative trop lourde.

L'analyse faite ressortir quatre grands enjeux :

- l'amélioration de la coordination entre structures,
- la clarification du parcours et la fluidification de l'information,
- le travail sur la maturité du projet en amont,

- le remodelage de l'accompagnement autour du tube.

De ces enjeux, PQNA propose de fixer les grands objectifs suivants :

- créer les conditions d'une émulation locale et régionale,
- mettre en place des temps de construction et de partage purement techniques,
- créer ensemble les outils et actions qui manquent,
- permettre un meilleur accès à l'information et une actualisation plus simple de celle-ci pour tous,
- penser un travail de clarification pour tous les acteurs partenaires.

Cela doit conduire à repenser le système d'acteurs en permettant la mise en lien sur un plan local et régional de toutes les structures de l'accompagnement et des partenaires.

Le lien local doit passer par les PAIT départementaux en assurant :

- une coordination des structures,
- du lien avec les partenaires et les territoires,
- un rôle central pour les porteurs de projets,
- un lieu d'animation et de portage d'informations.

Le lien régional doit passer par une fonction coordination purement technique, de partage de l'information, et de transparence à toutes les échelles et avec les financeurs.

Cette fonction coordination serait l'intermédiaire entre le local et la fonction de CAPITAINE. Elle pourrait être l'acteur clé dans la perspective d'un travail plus précis sur les liens avec les filières, les coopératives et interprofessions présentes sur le territoire et sur des synergies d'accompagnement technico-économique. CAPITAINE pourrait être le relais des professionnels du monde agricole vers les candidats à la création-reprise.

Le réseau InPACT demande que tous les réseaux soient intégrés au travers des conventions signées avec les PAIT. L'association CAPITAINE est une émanation du syndicat JA et donc il est difficile de faire adhérer l'ensemble des partenaires à cette association. Mais à partir du moment où une structure existe il y aura forcément une couleur politique à la tête, il ne faut pas s'arrêter à ça.

Le réseau InPACT assure un accompagnement des porteurs de projets HCF et rappelle qu'il faut :

- renforcer le lien des structures locales,
- capitaliser les données technico-économiques,
- apporter des formations spécifiques aux porteurs de projets ?
- apporter des informations complémentaires tardives aux porteurs de projets qui n'ont pas trouvé l'information au PAIT.

Il n'y a pas toujours de conventions signées avec les PAIT.

La confédération paysanne est d'accord pour travailler ensemble afin de relever le défi du renouvellement des générations.

La Chambre régionale d'agriculture précise que cette étude est très riche et qu'elle apporte des propositions et nécessite de mettre en place des groupes de travail.

CIVAM NA indique que les porteurs de projets ont des difficultés pour trouver le bon chemin pour obtenir une formation.

L'exemple du département 64 où les structures travaillent très bien ensemble est donnée.

Le DRAAF rappelle que l'expérience de chacun dans sa spécificité et sa diversité doit être mise en commun pour contribuer à avoir un meilleur accompagnement pour les porteurs de projets. Si le réseau CAPITAINE n'est pas satisfaisant en l'état, il faut au contraire adhérer à l'association et faire évoluer les choses ensemble.

2°) Présentation de l'étude réalisée par la CRA NA sur l'accompagnement à l'installation en agriculture :

Cette étude a été commandée par la Région pour évaluer les dispositifs d'accompagnement sur l'installation à savoir le diagnostic pré-installation, l'étude économique pré-installation et le suivi technico-économique post-installation.

Elle a démarré en 2018 et l'objectif était de voir ce qui a bien et mal fonctionné en vue du nouvel agrément qui sera lancé en 2020.

L'enquête a été faite auprès des nouveaux installés de 2015 à 2017 et des structures. Elle a ciblé des nouveaux installés qui ont bénéficié ou non de cet accompagnement.

Sur 187 nouveaux installés qui ont témoigné, 8/10 se feraient accompagner de nouveau si c'était à refaire.

Le diagnostic orienterait plutôt les choix des HCF avec le prêt d'honneur et pas du tout les CF avec la DJA.

L'étude économique est utile pour tous mais un peu compliqué et nécessiterait plus d'explications.

Le suivi technico-économique est très peu utilisé 2/10 nouveaux installés enquêtés ont bénéficié d'un suivi. Il est apprécié pour ceux qui l'ont utilisé notamment pour les CF. Ce type d'accompagnement est apprécié du fait qu'il rassure par l'appui administratif et humain qu'il apporte.

Les évolutions envisageables sont :

- pour le diagnostic, informer clairement les PP du caractère non obligatoire de cet accompagnement et réaliser une prestation sur mesure en fonction du critère HCF et CF. Plus technico-pratique pour les CF et en l'état pour les HCF,
- pour l'étude économique, passer plus de temps à expliquer le contenu de l'étude. Orienter les porteurs de projets vers des structures ou des associations qui forment à la comptabilité pour aider sur le long terme,
- pour le suivi technico-économique, insister sur le fait que le suivi n'est pas une prestation uniquement liée à la comptabilité car cela freine 9% des porteurs de projets à ne pas en réaliser un. Elargir la possibilité de réaliser un suivi à tous les porteurs de projets accompagnés.

Les enquêtés ont également exprimé la lourdeur administrative, les suggestions faites sont :

- ajouter au guide installation les dates clés des autres partenaires,
- avoir une formation obligatoire sur l'administratif,
- limiter au maximum le nombre d'interlocuteurs,
- créer une plateforme web "installation" où tous les partenaires de l'installation auraient accès aux documents.

Des éléments de cette étude se recoupent avec l'étude réalisée par PQNA.

Le DRAAF précise qu'il n'est pas judicieux de rendre obligatoire les formations et les suivis. Qui dit plus de suivis, dit plus de financement et demande un arbitrage de la part des financeurs. Afin d'avoir une meilleure utilisation des fonds publics et une cohérence dans les actions, il est demandé d'avoir un travail collaboratif et de recherche de partage.

3°) Présentation de la synthèse de la mission d'audit PAIT par la DRAAF :

Cette mission avait été décidée lors du CRIT du 18 octobre 2018. Elle a été réalisée de mai à septembre 2019 dans les 12 PAIT. Les auditeurs ont été bien accueillis par les PAIT et étaient satisfaits du déroulement de cette mission. Les entretiens se sont conduits en toute transparence.

Les conseillers et conseillères ont une bonne expérience et connaissance de leur territoire et du milieu agricole. Le métier est en cours d'évolution face à une augmentation du nombre de HCF qui se présentent au PAIT avec des projets de diversification, des projets atypiques. Les équipes doivent s'adapter à ce contexte en se formant. Nous avons pu constater que dans les plans de formation, des agents avaient déjà suivi cette formation liée à cette évolution. **Tous les agents**

doivent poursuivre le plan de formation et en l'occurrence les formations sur la diversification et les projets atypiques.

Globalement la mission fonctionne bien, la confidentialité et la neutralité sont respectées.

Lors de l'entretien, chaque point du cahier des charges a été évoqué : l'accueil, l'information, l'orientation, les relations avec les structures partenaires, le suivi des porteurs de projets, le bilan d'activité, la coordination régionale et un point sur le PAIT.

Il a été présenté les points positifs, négatifs et les recommandations à mettre en oeuvre pour chaque point du cahier des charges.

Les principaux points à améliorer sont :

- **s'assurer que l'identification du lieu d'accueil soit bien matérialisée avec les bons logos, affiches et présentoirs avec les documents des structures agréées et des partenaires,**
- **pour les structures non labellisées qui assurent un accueil collectif de porteurs de projets, trouver un autre nom à cette réunion d'information afin d'éviter la confusion,**
- **avoir un site internet dédié PAIT indépendant des pages d'accompagnement à l'installation des CDA,**
- **prévoir la mise en place d'un livret départemental pour le remettre à chaque porteur de projets,**
- **rendre accessible l'auto-diagnostic à l'ensemble des porteurs de projets,**
- **signer ou finaliser la signature des conventions de partenariat pour fin décembre 2019,**
- **les porteurs de projets doivent être orientés en amont du projet vers le PAIT,**
- **améliorer le suivi des porteurs de projets et l'enquête de satisfaction suite à l'entretien,**
- **prévoir une harmonisation des outils de suivi,**
- **prévoir l'harmonisation des rapports d'activité en vue d'une présentation aux structures agréées et partenaires.**

Sur la transmission, il faut finaliser la mise en place des paIT, la régionalisation du RDI, le tableau de bord des cédants et le fonctionnement du DICAA.

Cette mission a permis de voir le fonctionnement des PAIT sous forme associative. Elle permet d'avoir un accueil dédié à cette seule mission, plus de partenariats, un meilleur suivi des porteurs de projets et moins de suspicion de la part des autres structures sur le respect de la neutralité. **Pour la prochaine labellisation, il sera demandé un travail partenarial plus fort pouvant aller jusqu'à une structure multi-partenaires. Cette fonction devra coordonner les actions des différentes structures agréées et des partenaires au niveau départemental.**

L'ARDEAR NA indique que les porteurs de projets ont besoin d'un accompagnement avant le passage au PAIT.

La CRA NA précise que les PAIT sont la porte d'entrée numéro une. Il faut être clair vis-à-vis des porteurs de projets, le PAIT est le point d'accueil même très en amont.

Le DRAAF précise que tous les porteurs de projets doivent passer par le PAIT. Il n'est pas acceptable d'avoir des réseaux en parallèle. Les contacts pris avant le PAIT par les structures, doivent conduire à orienter les porteurs de projets au PAIT.

La Région remercie tous les acteurs qui ont conduit ces études et les porteurs de projets qui ont répondu. Le système est globalement satisfaisant mais il y a des perspectives de progrès à mettre en oeuvre. Un travail technique est à faire en vue d'une validation en CRIT. Il doit être fait dans un cadre collaboratif en laissant les étiquettes de chacun à la porte.

Des groupes de travail vont se mettre en place en 2020 en vue de la préparation de la future programmation 2021-2027.

4°) Lancement appel à projets AITA Volet 6 animation-communication 2020 par la DRAAF :

Il est rappelé le calendrier de mise en oeuvre de l'appel à projet. **La date limite de dépôt des demandes est le vendredi 20 décembre 2019.**

Il est basé sur les mêmes thématiques qu'en 2019 avec des modifications des pourcentages de répartition de l'enveloppe. Une baisse de 5% sur la thématique repérage, sensibilisation au profit de la thématique mise en relation. Il a été inclus des fourchettes de pourcentage d'enveloppe. S'il y a un dépassement de ces pourcentages, un stabilisateur sera appliqué sur la thématique concernée. Les autres évolutions portent sur la thématique coordination régionale. Il a été rajouté le suivi du PRIT Volet 6 et la coordination et animation de l'ensemble des structures agréées et des partenaires sur l'installation et la transmission. Cette dernière fait suite à la proposition de l'étude PQNA.

La coordination régionale au sein d'un même réseau devra être assurée par une entité régionale.

Le réseau RENETA indique que les 1 000 € accordés pour les espaces-tests ne sont pas suffisants.

La Région précise que le montant alloué est par année et donc pas négligeable.

L'ARDEAR indique qu'ils auront une structure départementale de plus en 2020 et souhaiteraient avoir un financement supplémentaire.

Le DRAAF précise que le volume de l'enveloppe ne sera pas en augmentation. Dans ce cas, il faudra se répartir l'enveloppe attribuée avec un de plus.

5°) Présentation des évolutions sur la DJA par la Région :

Des discussions ont encore lieu au niveau national entre le réseau des JA et le cabinet du ministre sur le contrôle des revenus en fin de PE. Cela explique la non parution des instructions techniques. Les évolutions ont été présentées.

Il est rappelé que les jeunes sont en attente du versement du solde de la DJA.

6°) Questions diverses :

Terre de Liens a demandé à être membre du CRIT. La question est posée aux membres s'il y a une opposition à cette demande. Elle est acceptée à l'unanimité.

Les membres sont informés que les agréments des structures pour l'accompagnement à la transmission se terminent le 31 décembre 2019. Il est proposé de reconduire cet agrément pour une année afin d'être dans le même calendrier de renouvellement des agréments avec l'accompagnement à l'installation en 2020. Chaque structure sera destinataire d'un courrier de report d'agrément d'un an.

Le Président de l'association CAPTAIN regrette d'avoir eu des refus de la part de structures sollicitées pour l'état des lieux. Il compte sur la responsabilité de chacun pour fournir les éléments demandés. Il n'y a rien de politique ni même de partisan dans cette mission, ce n'est pas le rôle de CAPTAIN.

La Région rappelle le message passé lors de cette matinée, il faut un travail collaboratif tous ensemble.

Pas de questions diverses soulevées, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.